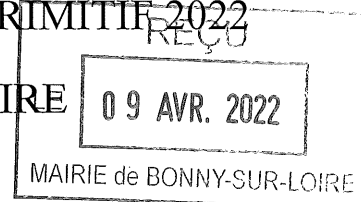


NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE



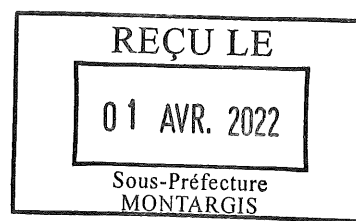
L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

BUDGET PRINCIPAL



I – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 2 089 549,00 €

Le budget primitif 2022 augmente de 1.01 % par rapport au budget voté en 2021, ce qui représente une augmentation de volume de 21 016,00 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022	Variation 2022/2021	Variation %
013 – Atténuation de charges	20 000,00 €	9 900,00 €	-10 100,00 €	-102,02%
70 – Produits des services	164 558,00 €	113 000,00 €	-51 558,00 €	-45,63%
73 – Impôts et Taxes	1 387 121,00 €	1 412 715,00 €	25 594,00 €	1,81%
74 - Dotations et participations	416 119,00 €	447 284,00 €	31 165,00 €	6,97%
75 – Autres produits de gestion courante	70 435,00 €	75 650,00 €	5 215,00 €	6,89%
77 – Produits exceptionnels	10 300,00 €	31 000,00 €	20 700,00 €	66,77%
002 – Résultat antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
TOTAUX	2 068 533,00	2 089 549,00 €	21 016,00 €	1,01%

Les recettes se répartissent comme suit :

- le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 67.61 % des ressources de la ville.

- le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour 21.41 % des recettes de fonctionnement.

1.1.1. Les atténuations de charges (Chapitre 013) – 9 900.00 €

Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail et l'aide exceptionnelle de l'Etat : l'indemnité inflation.

1.1.2. Les produits des services (Chapitre 70) – 113 000.00 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les concessions cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/Garderie et le restaurant scolaire.

1.1.3. Les impôts et taxes (Chapitre 73) – 1 412 715.00 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et les taxes additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. Les dotations et participations (Chapitre 74) – 447 284.00 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation de TVA sur les travaux réglés en fonctionnement mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes et le remboursement des frais scolaires et du restaurant scolaire par le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

1.1.5. Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) – 75 650.00 €

Ces recettes proviennent, en majorité, des revenus des immeubles en location et fermages.

1.1.6. Les produits exceptionnels (Chapitre 77) – 31 000.00 €

Ce chapitre comprend les remboursements des sinistres par les assurances et le remboursement des frais engagés pour le nouveau lotissement Le Pilon.

1.2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022	Variation 2022/2021	Variation %
011 – Charges à caractère général	650 550,00	682 210,00	31 660,00 €	4,64%
012 – Charges de personnel	971 963,00	1 080 000,00	108 037,00 €	10,00%
014 – Atténuation de produits	42 300,00	40 300,00	-2 000,00 €	-4,96%
65 – Autres Charges de gestion courante	154 620,00	139 170,00	-15 450,00 €	-11,10%
66 – Charges financières	28 820,00	13 182,00	-15 638,00 €	-118,63%
67 – Charges exceptionnelles	13 600,00	24 400,00	10 800,00 €	44,26%
68 – Dotations provisions	12 168,00	5 000,00	-7 168,00 €	-143,36%
023 – Virement à l'investissement	184 512,00	95 287,00	-89 225,00 €	-93,64%
042 – Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00 €	0,00%
022 – Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00	0,00 €	0,00%
TOTAUX	2 068 533,00	2 089 549,00	21 016,00 €	1,01%

1.2.1. **Les dépenses générales (Chapitre 011)** – 682 210.00 €

1.2.1.1. **Achats et variation des stocks (Article 60)** – 340 000.00 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. **Services extérieurs (Article 61)** – 262 200.00 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. **Autres services extérieurs (Article 62)** – 62 410.00 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. **Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63)** – 17 600.00 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. **Les dépenses de personnel (Chapitre 012)** – 1 080 000.00 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et emploi d'insertion ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. **Les atténuations de produits (Chapitre 014)** – 40 300.00 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. **Les Charges de gestion courante (Chapitre 65)** – 139 170.00 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, le déficit des budgets annexes, les indemnités des maires et adjoints, les pertes sur créances irrécouvrables, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. **Les intérêts de la dette (Chapitre 66)** – 13 182.00 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. **Les dépenses exceptionnelles (Chapitre 67)** – 24 400.00 €

Ce chapitre englobe les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, les titres annulés sur l'exercice n-1, les subventions versées aux personnes de droit privé.

1.2.7. **Les dotations provisions semi-budgétaires (Chapitre 68)** – 5 000.00 €

Ce chapitre englobe les dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants.

1.2.8. **Dépenses imprévues (Chapitre 022)** – 10 000.00 €

Ce chapitre englobe les dépenses imprévues.

1.2.9. **Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023)** – 95 287.00 €

Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Elle contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT – 802 044.00 €

Le budget primitif 2022 diminue de 192.79 % par rapport au budget voté en 2021, ce qui représente une diminution de volume de 1 546 252.00 €.

2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022
13 – Subventions d'investissement	1 217 525,00 €	162 966,00 €
16 – Emprunts	699 259,00 €	343 991,00 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	136 900,00 €	117 000,00 €
1068 – Affectation de la section fonctionnement	0,00 €	0,00 €
1068 – Affectation Résultat Assainissement	0,00 €	0,00 €
10251 – Dons et legs en capital	0,00 €	40 000,00 €
23 – Participation travaux SIAEP	0,00 €	0,00 €
26 – Titres de participations	0,00 €	0,00 €
27 – Autres immobilisations financières	100,00 €	100,00 €
024 – Produits des cessions	110 000,00 €	42 700,00 €
021 – Virement du fonctionnement	184 512,00 €	95 287,00 €
040 – Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001 – Résultat antérieur (S.A.B.L.)	0,00 €	0,00 €
001 – Résultat antérieur Commune	0,00 €	0,00 €
001 – Résultat déficitaire Service Assainissement	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	2 348 296,00 €	802 044,00 €

Les recettes sont constituées par :

- les subventions d'investissement,
- un emprunt d'équilibre de 342 491 €,
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- des dons et legs,
- le produit des cessions.

2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022
20 – Immobilisations incorporelles	27 050,00 €	24 500,00 €
21 – Immobilisations corporelles	167 867,00 €	145 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	1 966 413,00 €	529 700,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
13 – Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts	118 308,00 €	102 744,00 €
27 – Autres immobilisations financières	68 658,00 €	100,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001 – Résultat antérieur	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	2 348 296,00 €	802 044,00 €

Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

☞ Frais d'études

- Audit énergétique bâtiments scolaires,
- Voirie en centre-ville,
- Travaux rue du 4 septembre / rue du Porc.

☞ Travaux d'agencement et d'aménagement de terrains

- Achat de terrains.

☞ Travaux de bâtiments :

- Travaux restauration Eglise – Tranche optionnelle 1 & 2,
- Travaux Ad'AP Mairie, le gymnase, et l'Eglise,
- Travaux conservatoires poterie
- Installation chauffage salle polyvalente n° 1.

☞ Travaux de voirie :

- Installation clôture SNCF,
- Travaux de défenses incendie,
- Travaux d'aménagement passages piétons,
- Travaux de réfection de trottoirs et piste piétonne Faubourg Villeneuve,
- Travaux de réfection Chemin de Betleem,
- Travaux aménagement Avenue Leclerc,
- Installation aire de jeux.

☞ Travaux d'Eclairage Public :

- Travaux Eclairage Public 2022,
- Travaux Eclairage Public suite aux travaux de sécurisation du Département
- Travaux Eclairage Public Tiers Etat.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS

1. Section de fonctionnement

La Section de fonctionnement du Lotissement Les Varichards s'équilibre à la somme de 27 359.00 €.

Il reste 7 terrains à vendre. Une écriture de vente de terrain aura lieu cette année.

2. Section d'investissement

La Section d'investissement du Lotissement Les Varichards s'équilibre à la somme de 7 359.00 €.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PILORI

1. Section de fonctionnement

La Section de fonctionnement du Lotissement Le Pilori s'équilibre à la somme de 337 530.00 €.

2. Section d'investissement

La Section d'investissement du Lotissement Les Pilori s'équilibre à la somme de 407 530.00 €.

BUDGET DU C. C. A. S.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du C. C. A. S. s'équilibre à la somme de 58 870.85 €.

2. Section d'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement.

BUDGET CAISSE DES ECOLES

La Caisse des Ecoles est en sommeil du 01/01/2021 au 31/12/2023.